



2023 ***RAPPORT*** ***ANNUEL***

SHIPPAGAN

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire.....	2
Avant-propos.....	3
Profil de notre municipalité.....	4
Réalisations.....	6
Conseil municipal.....	8
Comités du conseil.....	9
Rémunération du conseil.....	10
Réunions du conseil.....	11
Les sources de revenus de la municipalité.....	13
Taux d'impôt foncier.....	14
Frais de service d'eau et d'égout.....	15
Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	16
Subventions de développement économique.....	17
Vos impôts : des investissements pour notre communauté..	18
Services.....	19
Services d'administration générale.....	20
Services de protection.....	20
Services de transport.....	22
Services de collecte de déchets.....	23
Services d'urbanisme et de zonage.....	23
Services récréatifs et culturels.....	24
Services financiers.....	25
Services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	27
Services d'approvisionnement en eau.....	27
Service de collecte et d'évacuation des eaux usées.....	28
Services financiers d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	28
Société constituée par le Gouvernement local.....	30
Annexe 1 - Réunions ordinaires et extraordinaires.....	31
Annexe 2 - Points discutés aux réunions extraordinaires.....	32
Annexe 3 - Points discutés aux réunions à huis clos.....	35
Annexe 4 - Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	40
Annexe 5 - Subventions de développement économique.....	43
Annexe 6 - Frais divers.....	44
Annexe 7 - Rapports financiers audités 2023.....	54



Message du maire

Citoyennes et citoyens,

Au nom du conseil municipal de la municipalité de Shippagan, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2023.

Ce document témoigne du travail soutenu réalisé par le conseil municipal et l'équipe administrative afin d'assurer le développement, la vitalité et le bien-être de notre communauté.

Le monde municipal a connu une transformation sans pareille depuis plusieurs décennies. En effet, la réforme de la gouvernance locale a entraîné un élargissement significatif de notre territoire. Celui-ci regroupe désormais les communautés d'Inkerman, Inkerman Ferry, Baie-du-Petit-Pokemouche, Le Goulet, Pointe-Sauvage, Shippagan, Haut-Shippagan, Pointe-Brulée et une partie de Pokemouche ainsi que de Four Roads.

L'année 2023 marque le début d'une nouvelle ère municipale. La municipalité est maintenant divisée en quartiers, chacun étant représenté par des conseillères et conseillers.

Cette diversité au sein du conseil constitue une richesse et contribue à des décisions réfléchies et équilibrées pour le bien de la population.

L'année 2023 a principalement été consacrée à l'appropriation des nouveaux rôles et responsabilités. Le conseil municipal et l'administration ont fait preuve d'adaptation, d'écoute et de collaboration afin de répondre aux besoins de la communauté, en accordant une attention particulière à la jeunesse et à plusieurs dossiers d'importance.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal ainsi que toute l'équipe municipale pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement. Je remercie également les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation à la vie de notre municipalité.

Dans les prochaines pages de ce rapport, vous pourrez prendre connaissance de nos grandes réalisations de la dernière année, mieux comprendre le fonctionnement du budget municipal et bien plus encore.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir prometteur pour Shippagan.

Bonne lecture !



Avant-propos

Le présent rapport annuel est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la municipalité de Shippagan, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2023 figurent à l'Annexe 7.



PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Le 1er janvier 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale, la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, le district de services locaux de Haut-Shippagan, Pointe-Brûlée, Baie du Petit Pokemouche, Pointe-Sauvage, Inkerman, Inkerman Ferry, une partie de Four Roads et de Pokemouche sont devenus la nouvelle municipalité de Shippagan.

Située au cœur de la Péninsule acadienne, la municipalité de Shippagan est reconnue pour son accueil chaleureux et son riche patrimoine acadien. Bordée par la mer et entourée de paysages naturels uniques, elle offre l'ensemble des niveaux de formation scolaire et se distingue aussi par la présence d'institutions de recherche qui participent activement à son développement. Ses commerces, restaurants et attraits touristiques en font un lieu de vie et de séjour agréable. Fière de ses racines et tournée vers l'avenir, Shippagan est une communauté vibrante où il fait bon vivre, travailler et visiter.

La municipalité de Shippagan est composée de 4 938 habitants et a près de 136.55 km² de territoire municipal. Elle offre plusieurs services à ses citoyennes et citoyens, dont l'administration, le service de protection de la GRC, le service d'incendie, les travaux publics, le service d'approvisionnement en eau, le service de collecte et d'évacuation des eaux usées et les services récréatifs et culturels.

En 2023, la municipalité a employé 18 personnes à temps plein, 15 employés saisonniers, 31 étudiants et 16 contractuels/temps partiel.



PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ (suite)

Infrastructures municipales :

- Hôtel de Ville de Shippagan
- Édifice municipal de Le Goulet
- Centre Rhéal-Cormier
- Entrepôt municipal
- Piscine régionale à Shippagan
- Centre des congrès de la Péninsule acadienne
- Camping Shippagan
- Centre plein air les arpent de neige
- Centre de service communautaire
- La municipalité possède également des bâtiments locatifs
- Centre d'information au visiteur
- Point de service estival
- Caserne de pompier
- La P'tite Église
- Sentier Rivage
- Parc Acadie-sur-Mer
- 1 Jardin communautaire
- 6 terrains de pickleball
- 2 terrains de tennis à Shippagan
- 1 terrain de basketball
- 1 terrain de planche à roulette
- 7 parcs de jeux
- 3 parcs verts
- Système d'aqueduc
- Égout sanitaire
- Égout pluvial
- Rues asphaltées
- Trottoirs
- Stations de pompage d'eau
- Stations de relevage d'égout
- Réservoir d'eau potable
- 264 bornes-fontaines



RÉALISATIONS

L'année 2023 a été marquée par la réforme de la gouvernance locale, ce qui a permis à 7 communautés de s'unir pour former la nouvelle municipalité de Shippagan. Malgré le travail d'ajustement nécessaire à cette transition, plusieurs belles réalisations ont vu le jour.



Mai 2023 - Ajout d'une borne de recharge

Énergie NB a fait l'installation d'une borne de recharge rapide de niveau 3 (50kW) dans le stationnement du Parc Duguay-Mallet.



Juin 2023 - Création du Point de service estival à Le Goulet

Le Point de service estival offre différents services, dont une cantine, de l'informations touristiques, une boutique d'artisans locaux et le service de réservation du Camping-sur-Mer.



Juillet 2023 - Inauguration des papillons

La « Route des papillons » est un attrait touristique avec une touche éducative qui est s'étend à travers la Péninsule acadienne. Des fiches descriptives, contenant textes et photos à propos de chaque papillon sont installées à chacun des emplacements. À ce jour, 15 papillons sont installés et mis en valeur à travers la Péninsule acadienne.



Juillet 2023 - Triathlon

Dans le cadre du Festival des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick, le 9 juillet 2023 a eu lieu le premier triathlon en Atlantique en partenariat avec Les Sports Zéro Excuse Corp.

RÉALISATIONS (suite)



Août 2023 - Ouverture officielle du Parc Haut-Shippagan

Ouverture officielle du Parc Haut-Shippagan en même temps que la célébration de la Fête du Nouveau-Brunswick, où il y avait plus de 300 personnes présentes.



Septembre 2023 - Visite à Loudun

Une délégation de Shippagan s'est envolée vers Loudun en France dans le cadre du Jumelage Shippagan-Loudun. Deux membres du conseil avec des membres du comité de jumelage ont été accueillis par nos amis loudunais pendant leur séjour, ils ont aussi eu la chance de célébrer le 42e anniversaire du Jumelage Shippagan-Loudun.



Octobre 2023 - Inauguration de l'Arborétum

Projet d'arboretum de l'Université de Moncton et de la communauté mi'kmaw d'Esgenoôpetitj.



Rénovation du Centre de plein air Les arpens de neige

Addition et amélioration du bâtiment principal du Centre de plein air Les arpens de neige.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Shippagan est maintenant divisé en quartiers, chacun étant représenté par des conseillères et conseillers. Il est composé d'un maire et de six membres, élus en janvier 2023.

Les membres du conseil municipal siègent à divers comités, organismes et associations tel que mentionné à la page suivante.



Kassim Doumbia
Maire



Nathalie Robichaud
Conseillère quartier 1



Laurent Robichaud
Conseiller quartier 2



Armand Caron
Conseiller quartier 3



Amélie Ferron-Roussel
Conseillère quartier 4



Marie-Lou Noël
Conseillère quartier 5



Eda Roussel
Conseillère quartier 6

COMITÉS DU CONSEIL

Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil au sein de différents comités et organismes. Veuillez noter que le maire est membre d'office de tous les comités internes de la municipalité.

Kassim Doumbia, maire

- Comité municipal permanent des mesures d'urgences
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA)
- Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque
- Corporation d'amélioration du centre-ville
- Forum des maires
- Tourisme Shippagan

Marie-Lou Noël, conseillère quartier 5

- Ressources humaines
- Sécurité publique

Eda Roussel, conseillère quartier 6

- Environnement
- Culture
- Comité environnemental de la Rivière Pokemouche
- CAIENA
- Comité aviseur CSC et Hôpital de Lamèque
- Comité sur les changements climatiques

Laurent Robichaud, conseiller quartier 2

- Infrastructure
- Tourisme
- Amis de l'aquarium
- Patrimoine Shippagan

Nathalie Robichaud, conseillère quartier 1

- Communautaire
- Sport
- MADA

Amélie Ferron-Roussel, conseillère quartier 4

- Communautaire
- Jeunesse
- Transport actif

Armand Caron, conseiller quartier 3

- Maire suppléant
- Finances
- Développement économique
- Chambre de commerce de Shippagan
- Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan
- Corporation d'amélioration centre-ville



RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux membres du conseil municipal. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2023 est déterminée par l'Arrêté 03-2023-01 - « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2023, le salaire et les frais pour les membres du conseil municipal ont totalisé 158 414 \$.

Ils sont présentés en détail dans le tableau ci-dessous.

CONSEILLER(ÈRE)S	SALAIRE ANNUEL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TOTAL
Maire – Kassim Doumbia	40 212 \$	11 781 \$	51 994 \$
Conseillère – Nathalie Robichaud	15 151 \$	1 441 \$	16 592 \$
Conseiller – Laurent Robichaud	15 151 \$	1 315 \$	16 466 \$
Conseiller – Armand Caron*	16 441 \$	1 393 \$	17 835 \$
Conseillère – Amélie Ferron-Roussel	15 151 \$	11 \$	15 162 \$
Conseillère – Marie-Lou Noël	15 151 \$	2 178 \$	17 329 \$
Conseillère – Eda Roussel	15 151 \$	1 130 \$	16 281 \$
Frais informatiques, assurances et autres			6 755 \$

*Maire suppléant

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions du conseil municipal ont lieu dans la Salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville, situé au 200 avenue Hôtel-de-Ville.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois de janvier, juillet et août. Si le conseil ne peut se réunir à la date prévue en raison de circonstances incontrôlables, la greffière convoque une réunion le lundi suivant. Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les réunions extraordinaires sont également ouvertes au public.

De plus, le conseil municipal tient une réunion du comité plénier chaque 3^e mardi du mois à 18 h, à l'exception des mois de juin, juillet et décembre ou lorsque nécessaire. En août, la réunion du comité plénier aura lieu lors du dernier mardi du mois. Si le conseil ne peut se réunir à la date prévue en raison de circonstances incontrôlables, la greffière convoque une réunion le mardi suivant. Le comité plénier a le mandat de procéder à l'étude de toute question relative au fonctionnement de la municipalité, incluant les actions des autres comités permanents. Il faut noter qu'aucune décision n'est prise lors des réunions du comité plénier et que le public est invité à y assister.

L'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos afin de discuter, lorsqu'il s'avère nécessaire, de l'un des points mentionnés à cet article. Durant les réunions à huis clos, aucune décision ne peut être prise par les membres du conseil, à l'exception de celles qui portent sur des questions procédurales, sur des directives données à un fonctionnaire ou à un employé du gouvernement local et sur des directives données à l'avocat du gouvernement local.



RÉUNIONS DU CONSEIL (suite)

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public sur le site web de la municipalité ou au bureau de la greffière durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

En 2023, 9 réunions ordinaires et 13 réunions extraordinaires ont été tenues. Pour connaître les types de réunions, les dates, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de celles-ci, consulter l'Annexe 1.

Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, consulter l'Annexe 2.

Les dates des réunions à huis clos et le genre de questions discutées lors de chacune de ses réunions se trouvent à l'Annexe 3.



LES SOURCES DE REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ

Les revenus provenant des impôts municipaux contribuent en grande partie au financement des nombreux services utilisés quotidiennement par les résidents. Parmi ceux-ci figurent notamment le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des matières résiduelles, le service d'incendie, les services policiers, et bien plus encore.

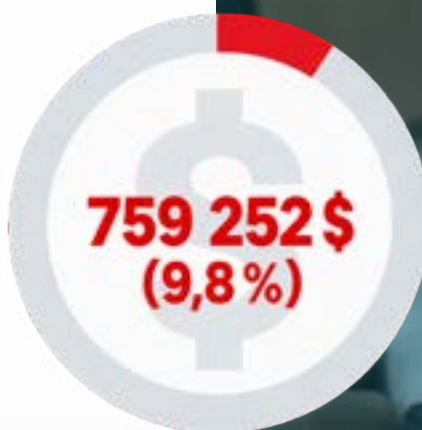
En 2023, l'assiette fiscale de la municipalité de Shippagan était de 406 584 935 \$.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

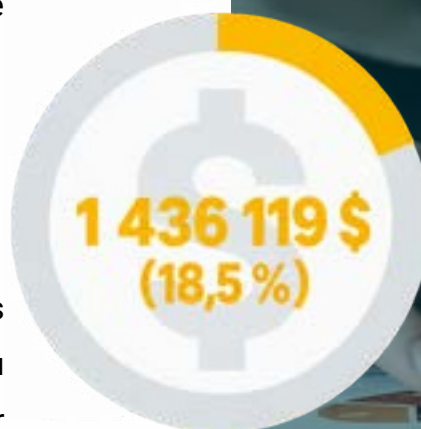
Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts liés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.



Impôts
fonciers



Subvention de
financement
communautaire
et péréquation



Autres
revenus



Impôts fonciers
(résidentiels et commerciaux)

5 557 594 \$



Subvention de financement
(communautaire et péréquation)

759 252 \$



Autres revenus
(subventions, prestations de services à d'autres
gouvernements, autres revenus interne,
transfert eau et égout et surplus
année précédente)

1 436 119 \$



Total du revenu

7 752 965 \$

TAUX D'IMPÔT FONCIER

Voir le tableau suivant pour les taux d'imposition des biens résidentiels par 100 \$ d'évaluation.

Shippagan	1.5629
Le Goulet	1.5854
Haut-Shippagan, Baie De Petit-Pokemouche, Inkerman Centre & Paroisse de Shippagan *	0.7314
Pointe-Sauvage & Pointe-Brûlée *	0.6785

** À noter qu'un taux de 0.4115 \$ par 100\$ d'actif est également chargé par la province aux anciens districts de service locaux (DSL).*

FRAIS DU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT

La municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et en évacuation des eaux usées pour les résidents du secteur centre-ville de Shippagan ainsi qu'une partie des anciens DSL de Pointe-Brulée et Haut-Shippagan.

En 2023, les frais annuels pour les résidents du secteur centre-ville de Shippagan s'élevaient à 600 \$ pour les services combinés d'eau et d'égout. Des frais additionnels de 75 \$ étaient également appliqués aux propriétés munies d'une piscine. Pour les résidents des anciens DSL, seul le service d'approvisionnement en eau était offert, au coût annuel de 325 \$.

Les propriétaires ou co-propriétaires d'une propriété de la municipalité âgés de 65 ans et plus bénéficient d'une réduction annuelle de 30 \$ sur les frais d'eau et 30 \$ sur les frais d'égout, à condition que la facture de l'année courante soit acquittée avant le 30 juin de la même année. Cette réduction s'appliquait uniquement aux propriétaires de résidences privées conformément à l'Arrêté 51-2023 - Arrêté de la municipalité de Shippagan régissant les services d'eau et d'égout.

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

Pour remplir son mandat municipal, la municipalité de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans l'Annexe 4 les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

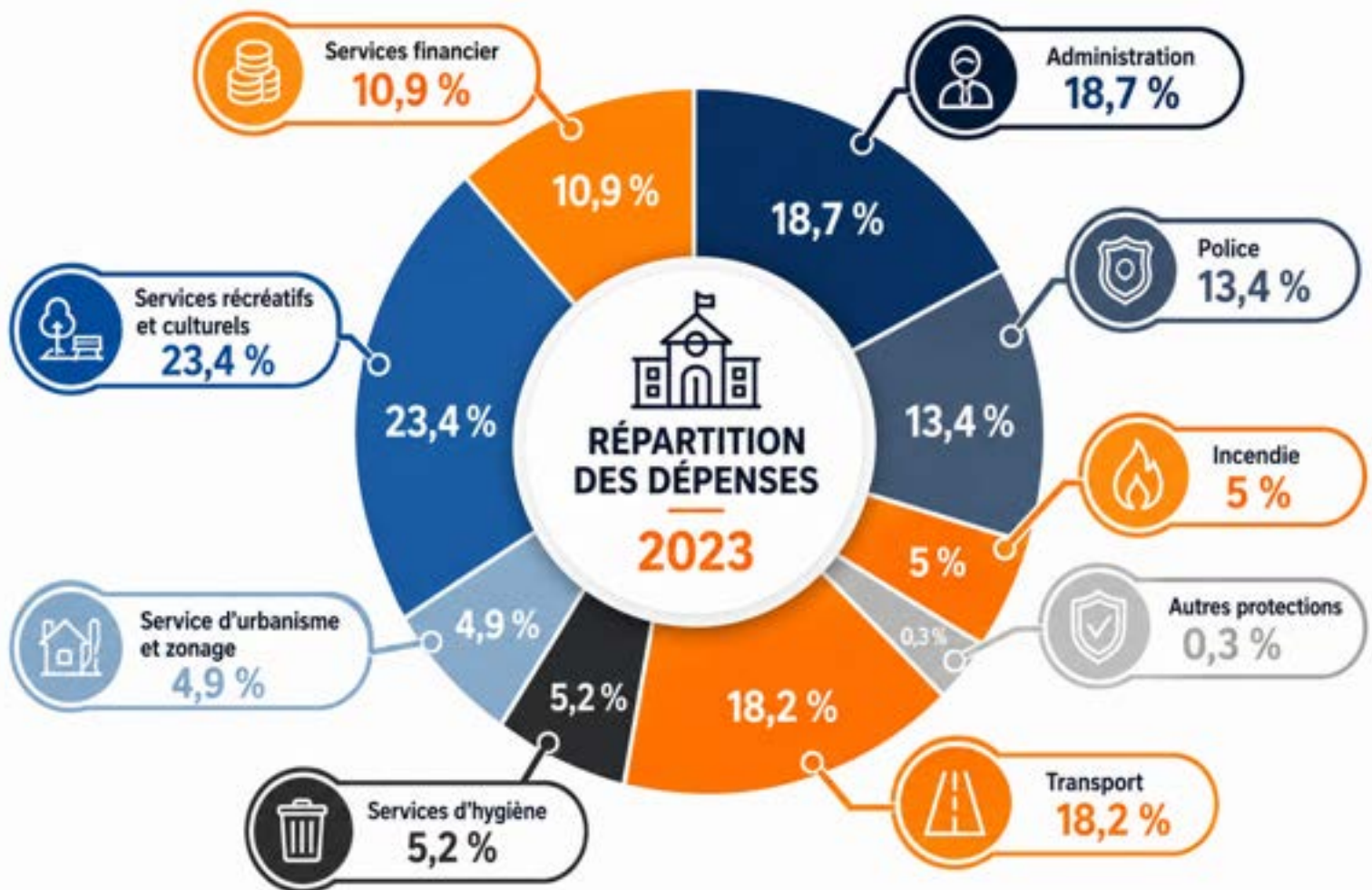
SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour favoriser le développement économique à la suite de l'achat ou de la construction d'une propriété résidentielle, commerciale ou locative, ainsi que la création d'un nouveau commerce dans la municipalité de Shippagan, le conseil municipal a adopté en 2022 une politique d'incitatifs intitulé « Politique d'incitatifs au développement économique, 1403 ».

En 2023, la municipalité de Shippagan a accordé 49 928 \$ en subventions à 23 propriétaires ou développeurs de Shippagan.

Vous retrouverez les détails des subventions de développement économique de plus de 500 \$ accordées par la municipalité à l'Annexe 5.

VOS IMPÔTS : DES INVESTISSEMENTS POUR NOTRE COMMUNAUTÉ



SERVICES

La municipalité de Shippagan veut assurer une gestion responsable et transparente de ses finances, notamment à travers son processus budgétaire annuel et l'analyse des résultats financiers.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les dépenses pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte généralement en novembre.

En 2023, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général (FFG) de 7 426 126 \$. Les revenus et dépenses réels ont donné lieu à un excédent de 102 484 \$.

La municipalité dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées (FFEE). Le budget approuvé s'élevait à 1 449 350 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont donné lieu à un excédent de 89 889 \$.

SERVICES GÉNÉRAUX

Services d'administration générale

Dépenses totales : 1 430 470 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et indemnités du maire et des conseillers (158 414 \$).

On y retrouve également les salaires et les indemnités de l'administration qui comprend la directrice générale et 6 employés de bureau (504 773 \$).

Les services d'administration générale comprennent aussi les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais d'audit externe, les frais de comptabilité externe et les frais d'honoraires professionnels (397 631 \$).

Les autres frais administratifs, incluant les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (126 605 \$).

Les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (130 625 \$) et les avantages sociaux de tous les employés et autres (112 422 \$).

Services de protection

Dépenses totales : 1 429 398 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (1 023 418 \$), au service de protection contre les incendies (384 933 \$), aux services des mesures d'urgence (10 276 \$) et au contrôle des animaux sur le territoire assuré par la Commission de services régionale de la Péninsule acadienne (CSRPA) (10 771 \$).

Les services de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) font l'objet d'un contrat d'une durée de vingt ans, conclu avec le gouvernement fédéral le 1er janvier 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de la GRC le plus près de la municipalité de Shippagan est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services de protection (suite)

Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendies de Shippagan. La caserne est située dans le même bâtiment que le service des travaux publics, au Complexe municipal de Shippagan, situé au 146, rue DeGrâce. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, d'un 1^{er} capitaine, d'un 2^e capitaine, d'un 1^{er} lieutenant, d'un 2^e lieutenant, d'un lieutenant secrétaire et d'un lieutenant trésorier.

Le service d'incendie possède une flotte de véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage et 1 camion utilitaire. De plus, la brigade possède 1 véhicule tout-terrain (Argo), 1 bateau, des pinces de désincarcération, et tout l'équipement nécessaire afin d'assurer différents sauvetages.

Une portion des coûts de fonctionnement de la brigade de services d'incendie est assumée par les anciens DSL de Chiasson Office et de Savoie Landing. Cette contribution est établie selon un pourcentage calculé en fonction de la proportion du territoire desservi par rapport à l'ensemble du territoire couvert par la brigade. (22 500 \$)

La municipalité a également perçu un montant de 15 198 \$ pour la vente d'eau aux bateaux, piscines et autres. Ce service est offert par le service d'incendie de la municipalité.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) qui s'occupe de l'application de l'arrêté municipal no 42-2018 concernant le service de contrôle des chiens.

En 2023, l'enregistrement des chiens sur le territoire de la municipalité a généré des revenus de 2 335 \$, permettant de couvrir une partie des coûts facturés par la CSRPA pour l'application du service de contrôle des chiens.

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services de transport

Dépenses totales : 1 389 347 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (398 192\$), à l'équipement (85 018 \$), au garage et ateliers (66 954 \$), au nettoyage des rues (11 680 \$), aux égouts pluviaux (7 777 \$), au service de déneigement (438 547 \$), à l'éclairage des rues (187 351 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (58 376 \$), à la cotisation pour le transport aérien (13 019 \$), à l'entretien des routes (114 633 \$) et au brigadier scolaire (7 800 \$).

Le service des travaux publics compte 5 employés à temps plein, dont 1 employé partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics, ainsi qu'un employé affecté au service de l'eau.

Le réseau routier de la municipalité s'étend sur 82,54 km, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La municipalité est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 48,90 km de routes municipales (secteur Shippagan et Le Goulet). Pour entreprendre ces travaux, la municipalité compte sur une flotte de 8 équipements, soit 1 camion de 5 tonnes, 2 camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, 2 camionnettes d'une demi-tonne incluant celle du système d'eau, 1 rétrocaveuse (backhoe) et 1 chargeur sur roue (loader) qui sont également utilisés pour les travaux sur le système d'eau et d'égout. La municipalité compte également un véhicule électrique utilisé pour la vérification des travaux, les inspections et diverses interventions sur le territoire municipal.

Voici les travaux effectués pour les services de transport en 2023 :

Asphaltage de la rue DeGrâce	47 698 \$
Asphaltage de la rue Savoie	29 813 \$
Asphaltage de la rue Bellefeuille	19 214 \$
Asphaltage de la rue Loudun	69 519 \$
Asphaltage de la 2e Rue	39 168 \$
Asphaltage de la 6e Rue	59 071 \$
Asphaltage de la 10e Rue	82 828 \$
Asphaltage de la 12e Rue	46 251 \$
Ponceau à Pointe Brûlée	523 219 \$
Drainage du Lac Le Goulet	116 009 \$
Total	1 032 790 \$

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 397 954 \$

Les services de collecte des déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne. Les déchets sont transportés à la station de transbordement située dans la Municipalité régionale de Tracadie, puis acheminés au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville qui est géré par la Commission de services régionaux Chaleur. Pour de plus ample renseignement concernant le services de collecte de déchets vous pouvez communiquer avec la Commission de service régionaux Péninsule acadienne.

Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 378 090 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (215 794 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (16 015 \$), la promotion touristique (4 099 \$), les incitatifs au développement économique (32 828 \$), l'environnement (39 081 \$) et les améliorations du territoire (70 273 \$).

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 1 791 553 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal-Cormier (aréna) (352 230 \$), aux employés et à l'entretien des parcs, terrains de jeux et entrepôt (275 347 \$), aux employés et à l'entretien du Centre des congrès de la Péninsule acadienne (200 236 \$), aux employés et à l'entretien de la Piscine régionale de Shippagan (404 962 \$), au Camping Shippagan, Centre Plein Air, Carnaval, Village du Père Noël et défilé de Noël (360 887\$), au camping et plage de Le Goulet (23 100 \$), à l'entretien du Centre de services communautaires (26 084 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (52 533\$), au Sentier Rivage (8 551 \$), à des subventions culturelles (15 898 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (71 725 \$).

Le département des parcs compte sur 4 employés à temps plein et 3 employés saisonniers. Durant l'hiver, 3 employés à temps plein sont transférés à l'aréna. La flotte comprend 6 équipements, dont 2 camionnettes, 1 petit tracteur industriel ainsi que 3 tondeuses commerciales.

En 2023, la municipalité a accueilli 12 étudiants au sein de son équipe. Ces embauches ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de différents programmes, soit le Programme d'emplois d'été Canada (7 596 \$), le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (4 667 \$), le Fonds d'apprentissage expérientiel (17 175 \$), et le Programme Connexions travail (13 208 \$) pour un total de 42 646 \$ en subventions.

Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 666 024 \$ en 2023 (le Centre Rhéal-Cormier 154 722 \$; le Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 87 818 \$; Camping Shippagan (incluant le Centre plein air, le Carnaval, le Village du Père Noël et le Défilé du Père Noël) : 250 173 \$; la Piscine Régionale de Shippagan : 171 645 \$) ainsi que le Camping-sur-Mer et le Point de service estival de Le Goulet : 1 666 \$

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services récréatifs et culturels (suite)

Dans le cadre de la modernisation des services récréatifs, plusieurs mises à niveau ont été effectuées et divers équipements ont été achetés. Les investissements suivants ont été réalisés en immobilisations :

Parc Haut-Shippagan - Piste de marche	26 622 \$
Parc Inkerman - Salle Sanitaire	12 048 \$
Centre de services communautaires	106 995 \$
Centre Plein Air	13 611 \$
Tondeuses commerciales	30 386 \$
Terrain de pickleball	434 632 \$
Total	624 294 \$

Services financiers

Dépenses totales : 833 670 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2023, les intérêts à court terme ont totalisé 98 751 \$. La municipalité a remboursé 535 000 \$ sur le principal de la dette à long terme et elle a payé 120 773 \$ en intérêts. Les nouvelles débentures ont engendré des frais d'émission de 7 726 \$.

Au niveau des réserves que possède la municipalité, un montant de 10 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de capital général pour les besoins futurs de la Piscine régionale.

De plus, un montant de 61 420 \$ a été investi sur les différentes acquisitions d'immobilisation de la municipalité qui ont été mentionnées dans ce rapport.

SERVICES GÉNÉRAUX (suite)

Services financiers (suite)

Renseignements supplémentaires sur la dette 2023 du Fonds général.

Date d'émission	Intérêts	Échéance	Dette à ce jour	Durée
14 juin 2013	1.37 % – 3.70 %	2028	139 000 \$	15 ans
8 décembre 2014	1.20 % – 3.10 %	2024	41 000 \$	10 ans
6 juillet 2015	0.96 % – 2.80 %	2025	14 000 \$	10 ans
18 décembre 2015	1.05 % – 3.15 %	2025	16 000 \$	10 ans
1er juin 2017	1.20 % – 2.70 %	2027	100 000 \$	10 ans
6 décembre 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	536 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.30 %	2024	47 000 \$	5 ans
21 novembre 2019	1.95 % – 2.95 %	2039	189 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % – 2.95 %	2040	1 467 000 \$	20 ans
26 novembre 2020	0.50 % – 2.30 %	2035	811 000 \$	15 ans
20 juin 2022	3.005 % – 4.462 %	2037	192 000 \$	15 ans
5 décembre 2022	3.953 % – 4.848 %	2037	299 000 \$	15 ans
21 juin 2023	4.048 % – 5.115 %	2043	441 000 \$	20 ans
21 novembre 2019	1.95 % – 2.95 %	2024	24 000 \$	5 ans
4 décembre 2023	4.511 % – 5.245 %	2043	510 000 \$	20 ans

TOTAL DE LA DETTE EN 2023 : 4 826 000 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 1 380 423 \$

Le service d'eau et d'égout partage des bureaux avec le service des travaux publics, situé au Complexe municipal 146, rue DeGrâce. La municipalité fournit des services d'eau et d'égout à 1 220 propriétés. En 2023, des panneaux de contrôle ont été installés aux stations de relèvement de la 17e Rue, de la 1re Rue et de Pointe-Brûlée (163 073 \$). Trois génératrices ont été acquises, incluant les coûts de raccordement électrique (168 475 \$). Un nouveau camion a également été acheté (58 373 \$), de même qu'une chargeuse compacte sur pneus (232 378 \$) et des rideaux pour la lagune ont aussi été installés (24 653 \$).

Services d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 537 435 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration des services d'approvisionnement en eau (196 696 \$), au service d'approvisionnement en eau (187 167 \$), à l'acheminement et la distribution de l'eau (120 104 \$) ainsi que les bornes-fontaines (33 468 \$).

Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d'eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d'approvisionnement comprennent 4 puits forés et près de 42,64 km de canalisations de distribution. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES (suite)

Service de collecte et d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 465 557 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration du service d'égout (74 844 \$), au raccordement du service d'eau et d'égout (119 578 \$), aux stations de relèvement (111 626 \$), à l'épuration du système (130 560 \$) ainsi que le plan de gestion des actifs et Géoportail (28 949 \$).

Le système d'évacuation des eaux usées comprend près de 50,39 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

Service financiers d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

Dépenses totales : 377 431 \$

Cette section comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme. En 2023, la municipalité a remboursé 136 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 42 177 \$ en intérêts sur celle-ci. Les frais d'émission de débentures se sont élevés à 7 191 \$ et la municipalité a également payé 39 505 \$ en intérêts à court terme.

Des escomptes ont été faits sur les factures des propriétaires ayant 65 ans et plus pour un montant de 16 805 \$ et un montant de 16 800 \$ a été accordé à titre d'incitatif au développement économique.

De plus un transfert de 20 000 \$ a été effectué au fonds de réserve en capital des eaux et égouts.

Un montant de 98 953 \$ a été investi sur différentes acquisitions d'immobilisation de la municipalité.

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES (suite)

Renseignements supplémentaires sur la dette 2023 du Fonds pour les services d'eau et d'égout.

Émission	Intérêts	Échéance	Dette à ce jour	Durée
14 juin 2013	1.35 % – 4.00 %	2033	405 000 \$	20 ans
6 juillet 2015	1.65 % – 4.25 %	2035	65 000 \$	20 ans
21 décembre 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	132 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.85 %	2029	95 000 \$	20 ans
21 novembre 2019	2.55 % – 3.70 %	2039	24 000 \$	20 ans
25 mai 2020	0.90 % – 2.05 %	2030	138 000 \$	10 ans
20 juin 2022	3.005 % – 4.462 %	2027	85 000 \$	5 ans
21 juin 2023	4.048 % – 5.115 %	2043	375 000 \$	20 ans
4 décembre 2023	4.511 % – 5.245 %	2043	548 000 \$	20 ans

TOTAL DE LA DETTE 2023 : 1 867 000 \$

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

Le conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan est un organisme qui est incorporé selon la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick et qui est exempté d'impôt. Il exerce un rôle consultatif auprès de la municipalité et agit à titre de représentant de la communauté auprès de la municipalité ainsi que des autres municipalités et districts de services locaux qui ont accepté de contribuer au financement annuel des frais d'exploitation de la piscine.

Une entente de gestion entre la Ville de Shippagan et le conseil de gestion a été signée en 2020 et stipule que c'est désormais la Ville qui est responsable de la gestion de la piscine. Pour les années précédentes, la Ville s'était engagée à couvrir les déficits d'opérations de la piscine selon certaines conditions.

Les résultats financiers du conseil de gestion de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers audités de 2023 de la municipalité de Shippagan.





ANNEXES

RAPPORT ANNUEL 2023

ANNEXE 1 - RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Date	Type	Kassim Doumbia (Maire)	Nathalie Robichaud (Q1)	Laurent Robichaud (Q2)	Armand Caron (Q3)	Amélie Ferron-Roussel (Q4)	Marie-Lou Noel (Q5)	Eda Roussel (Q6)
9 janv. 2023	Extra							
6 févr. 2023	Ord.							
6 mars 2023	Ord.							
3 avr. 2023	Ord.							
24 avr. 2023	Extra							
1 mai 2023	Ord.							
29 mai 2023	Extra							
5 juin 2023	Ord.							
19 juin 2023	Extra							
27 juin 2023	Extra							
4 juill. 2023	Extra							
10 juill. 2023	Extra							
26 juill. 2023	Extra							
5 sept. 2023	Ord.							
19 sept. 2023	Extra							
3 oct. 2023	Ord.							
6 nov. 2023	Ord.							
9 nov. 2023	Extra							
16 nov. 2023	Extra							
4 déc. 2023	Ord.							
14 déc. 2023	Extra							

PRÉSENT(E) ABSENT(E) À DISTANCE

ANNEXE 2 – POINTS DISCUTÉS AUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

9 JANVIER 2023

- Dépôt des formules d'assermentation
- Formule 3 - Déclaration divulguant un conflit d'intérêts
- Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant
- Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière

24 AVRIL 2023

- Première lecture par son titre de l'arrêté 23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan
- Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan
- *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

29 MAI 2023

- Présentation des états financiers audités de la Ville de Shippagan 2022
- Adoption des états financiers audités de la Ville de Shippagan 2022
- Demande de l'avis du comité de révision de la planification – arrêté de lotissement
- Demande de rédaction du nouvel arrêté de lotissement de Shippagan
- Approbation de la nouvelle classification salariale – Préposé à l'entretien et à la maintenance

19 JUIN 2023

- Présentation des états financiers audités du Village de Le Goulet 2022
- Adoption des états financiers audités du Village de Le Goulet 2022

26 JUIN 2023

- Lecture sommaire de l'arrêté n 50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement
- Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n 50-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement
- Demande de don – Littératie au Primaire
- Demande de commandite – Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne
- Demande d'appui du Club de Natation de Shippagan – Compétitions

4 JUILLET 2023

- Dossier - Corporation citoyens Le Goulet Inc.

10 JUILLET 2023

- Étude des objections – Modification à l'arrêté de zonage de Shippagan – projet 284, boul. J.-D. Gauthier
- Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2023-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
- Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2023-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
- Demande de commandite – Pageant Miss Teen Shippagan – Les îles 2023
- Contribution financière 2023 – Salon du livre de la Péninsule acadienne
- Changement à l'assurance collective – La Corporation Consultative aux Municipalités Inc. – Assomption Vie
- Ouverture des soumissions – Projet Pickleball - 01-23 - Construction des terrains de pickleball et de tennis
- Proposition pour obtenir un agent d'application des arrêtés

ANNEXE 2 – POINTS DISCUTÉS AUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES (suite)

26 JUILLET 2023

- Nomination des agents chargé de l'exécution des arrêtés
- Modification au décret 22-0007

19 SEPTEMBRE 2023

- Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2025-2026
- Plan consolidé de dépenses en immobilisation - Fonds de développement des collectivités du Canada 2023

9 NOVEMBRE 2023

- Présentation des budgets de fonctionnement 2024
- Adoption du budget de fonctionnement général 2024
- Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2024
- Adoption des tarifs de location – Camping de Shippagan
- Contribution à la Maison de la culture – Marché de Noël
- Demande de contribution financière – Amis de la passerelle
- Nominations - Commission de la bibliothèque publique de Shippagan

16 NOVEMBRE 2023

- Lecture intégrale de l'arrêté no 74-29-2024, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024
- Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté no 74-29-2024, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2024

14 DÉCEMBRE 2023

- Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général
- Transfert du fonds de fonctionnement eau & égout au fonds de réserve de capital eau & égout
- Demandes de don



ANNEXE 3 – POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS

23 JANVIER 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ou d’un contrat

24 JANVIER 2023

- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ou d’un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ou d’un contrat
- Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ou d’un contrat

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente ou d’un contrat

21 FÉVRIER 2023

- Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat
- Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
- Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
- Alinéa 68(1) d) – de l’acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d’emploi
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d’aboutir à la conclusion d’une entente

ANNEXE 3 – POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS (suite)

28 FÉVRIER 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

21 MARS 2023

- Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne de ce terme la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

18 AVRIL 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

ANNEXE 3 – POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS (suite)

18 AVRIL 2023 (SUITE)

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

16 MAI 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

1 JUIN 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

ANNEXE 3 – POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS (suite)

4 JUILLET 2023

- Alinéa 68(1) f) – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat

10 JUILLET 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

17 JUILLET 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

26 JUILLET 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignement qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

29 AOÛT 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*

19 SEPTEMBRE 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi

25 SEPTEMBRE 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières

17 OCTOBRE 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat

ANNEXE 3 – POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS (suite)

17 OCTOBRE 2023 (SUITE)

- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local

26 OCTOBRE 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local

21 NOVEMBRE 2023

- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) b) – renseignements personnels, selon la définition que donne de ce terme la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi
- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat
- Alinéa 68(1) j) – questions de travail et d'emploi

14 DÉCEMBRE 2023

- Alinéa 68(1) c) – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières



ANNEXE 4 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage
École l'Envolée	Fin sociale	1 000 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer la cour d'école.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
École Marie-Esther	Fin sociale	1 000 \$	Numéraire	Soutenir les élèves éprouvants des besoins financiers visant les repas et collations.	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Carnaval des neiges de Le Goulet	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires à organiser des événements à Shippagan.	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Marchands Shippagan-les-Îles	Fin sociale	1 250 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Entente avec le conseil municipal	Retombée économique
Club Phénomène	Fin sociale	1 035 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements à Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Maison de la culture	Fin sociale	8 195 \$	Numéraire	Offrir un financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité



ANNEXE 4 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage
Campagne Évolution de l'Aumcs	Fin sociale	20 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux étudiants	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Centre de plein air Les Arpents de neige	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
La Fondation des jeux de l'Acadie	Fin sociale	680.35 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Entente avec le conseil municipal	Retombée économique
Finale des jeux de l'Acadie - Memramcook	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Festival des pêches et de l'aquaculture de Shippagan	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires à organiser des événements à Shippagan.	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Festival des Châteaux de sable de Le Goulet	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires à organiser des événements à Shippagan.	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Fondation des Petits déjeuners de la Péninsule acadienne	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté

ANNEXE 4 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage
Salon du livre de la Péninsule acadienne	Fin sociale	12 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Retombée économique
Fondation de l'Hôpital de Lamèque	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
École Marie-Esther - Gala des Igors	Fin sociale	517,50 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Entente avec le conseil municipal	Échange d'une visibilité
Club de l'Âge d'Or	Fin sociale	1 200 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté
Chambre de commerce de Shippagan	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Shippagan	Entente avec le conseil municipal	Offre de services à la communauté



ANNEXE 5 – SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bénéficiaire	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage
Librairie Pélagie	1 050 \$	Numéraire	Nouveau propriétaire d'un bâtiment commercial existant	Politique 1403	Retombée économique
Alexandra Robichaud et Michaël Robichaud	600 \$	Numéraire	Nouveau résident acquérant une propriété déjà existante	Politique 1403	Retombée économique
Jeremy Ward	600 \$	Numéraire	Nouveau résident acquérant une propriété déjà existante	Politique 1403	Retombée économique
Investissement Donald Haché	20 790 \$	Numéraire	Propriétaire d'une nouvelle construction commerciale	Politique 1403	Retombée économique
Quincaillerie Gauthier Marine	9 489 \$	Numéraire	Propriétaire d'une nouvelle construction commerciale	Politique 1403	Retombée économique
Garderie chez Tante Rosi	8 849 \$	Numéraire	Propriétaire d'une nouvelle construction commerciale	Politique 1403	Retombée économique
Pierre-Paul Roussel et Marie-Claude Gagnon Roussel	1 500 \$	Nature	Raccordement eau et égout	Politique 1403	Retombée économique
Mathieu Robichaud	1 500 \$	Nature	Raccordement eau et égout	Politique 1403	Retombée économique
Richard Larocque	1 500 \$	Nature	Raccordement eau et égout	Politique 1403	Retombée économique

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS

La municipalité met en location certains équipements, installations et espaces municipaux afin de répondre aux besoins de la communauté et de générer des revenus associés aux frais divers.

Voici la liste des frais de location d'équipement :

Équipement	Taux
Table bleu	6 \$
Table de pique-nique	7 \$
Chaise	2 \$
Banc bleu	4 \$
Panneau noir/estrade	8 \$
Rideau noir	25 \$
Clôture en métal	8 \$
Tapis rouge	8 \$
L'ensemble des clôtures en métal & la remorque pour la fin de semaine	1 000 \$
BBQ - seulement pour les organismes reconnus par la municipalité	GRATUIT

**Seuls les organismes communautaires reconnus par la municipalité peuvent emprunter du matériel sans frais.*



ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Pompier de Shippagan - Remplissage de piscine par camion

Piscines rondes (diamètre)

Piscine	Gallons	Nombre de camions	Litres	Tarif
21 pieds	10 400	7	39 400	350 \$
24 pieds	13 500	9	51 100	450 \$
27 pieds	17 200	11.5	65 100	575 \$

Piscines ovales ou carrées

Piscine	Gallons	Nombre de camions	Litres	Tarif
15 × 25 pieds	9 400	6.25	35 600	312.50 \$
18 × 33 pieds	15 700	10.5	54 400	525 \$

Piscines creusées

Piscine	Gallons	Nombre de camions	Litres	Tarif
21 × 24 pieds	11 900	8	45 000	400 \$
14 × 24 pieds	16 200	11	61 300	550 \$
16 × 32 pieds	21 100	14	79 900	700 \$
18 × 36 pieds	26 700	18	101 100	900 \$
20 × 40 pieds	33 000	22	124 900	1 100 \$

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Pompier de Shippagan - Remplissage de piscine par borne-fontaine

Piscines rondes (damètre)

Piscine	Gallons	Litres	Tarif
21 pieds	10 400	39 400	150 \$
24 pieds	13 500	51 100	150 \$
27 pieds	17 200	65 100	175 \$

Piscines ovales ou carrées

Piscine	Gallons	Litres	Tarif
15 × 25 pieds	9 400	35 600	150 \$
18 × 33 pieds	15 700	54 400	150 \$

Piscines creusées

Piscine	Gallons	Litres	Tarif
21 × 24 pieds	11 900	45 000	150 \$
14 × 24 pieds	16 200	61 300	175 \$
16 × 32 pieds	21 100	79 900	175 \$
18 × 36 pieds	26 700	101 100	175 \$
20 × 40 pieds	33 000	124 900	210 \$

Remplissage d'eau aux bateaux

Quantité d'eau	Tarif
800 gallons d'eau et moins	160 \$
800 à 1 500 gallons d'eau	280 \$

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Centre des congrès de la Péninsule acadienne

Tarifs horaires - Locations de moins de 3 heures*

Dimension	Tarif horaire
12 × 24 pi.	75 \$
24 × 24 pi.	100 \$
24 × 36 pi.	125 \$
24 × 48 pi. / 36 × 36 pi.	150 \$
24 × 60 pi. / 36 × 48 pi.	200 \$
36 × 60 pi. / 48 × 48 pi.	288 \$
48 × 60 pi.	360 \$
60 × 60 pi.	450 \$

Les montants sont avant TVH.

Pour bénéficier du tarif de location de moins de 3 heures, la réservation ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.



ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Centre des congrès de la Péninsule acadienne

Tarifs de location par jour (jusqu'à 24 heures)

Dimension	Tarif OBSL	Tarif particuliers
12 × 24 pi.	50 \$	75 \$
24 × 24 pi.	100 \$	150 \$
24 × 36 pi.	175 \$	300 \$
24 × 48 pi. / 36 × 36 pi.	288 \$	450 \$
24 × 60 pi. / 36 × 48 pi.	387 \$	675 \$
36 × 60 pi. / 48 × 48 pi.	550 \$	900 \$
48 × 60 pi.	720 \$	1 120 \$
60 × 60 pi.	900 \$	1 400 \$

Les montants sont avant TVH.

Équipement non compris dans le tarif de location

Équipement	Tarif
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	50 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Utilisation de la cuisine	100 \$
Nappe blanche	10 \$ / nappe
Nappe noire	10 \$ / nappe
Système de vidéoconférence	150 \$

Les montants sont avant TVH.

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Centre Rhéal-Cormier de Shippagan

Tarifs horaires de location de glace

Activité	Tarif
Hockey mineur	110 \$ / heure
Patinage artistique	100 \$ / heure
Location enfants (fête inclus)	100 \$ / heure
Interscholaire	130 \$ / heure
Hockey adulte	180 \$ / heure
Autres locations	100 \$ / heures

Les montants sont avant TVH.



ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Camping Shippagan

Tarifs de location des sites de camping

Type de site	Tarif
3 services - 50 amp	50 \$ / nuit
3 services - 30 amp	39,50 \$ / nuit
2 services - 15 amp	35,50 \$ / nuit
Site sans service	30,50 \$ / nuit
Saisonnier - Section A	1 434,78 \$
Saisonnier - Section B et C	1 391,30 \$

Les montants sont avant TVH.



ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Camping Shippagan

Tarifs d'entrée au Parc aquatique

Catégorie	Type	Tarif
Entrée	Enfant	6 \$
	Enfant campeur	4 \$
	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
	Adulte accompagnateur	Gratuit
Passe – Campeurs	Journalière (4 enfants)	15 \$
	Hebdomadaire (4 enfants)	25 \$
	Estivale (saisonnière)	50 \$
Passe – Non-campeurs	Journalière (4 enfants)	20 \$
	Hebdomadaire (4 enfants)	35 \$
	Estivale (saisonnière)	80 \$

Les montants sont avant TVH.

Tarifs d'entrée au Mini-golf

Catégorie	Tarif
12 ans et moins	4 \$
13 ans et plus	6 \$
Familial	20 \$

Les montants sont avant TVH.

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Piscine régionale à Shippagan

Activités libres et bains de longueurs

Catégorie	Régions non participantes	Régions participantes
0 à 5 ans	3,25 \$	2 \$
6 à 18 ans	6,50 \$	5 \$
19 à 54 ans	7,50 \$	6 \$
55 ans et plus	6,50 \$	5 \$
Famille (2 adultes / max 3 enfants 18 ans et moins)	19,50 \$	15 \$
30 entrées régulières	185 \$	150 \$

Les montants sont avant TVH.

Aquaforme

Forfait	Régions non participantes	Régions participantes
Une session (50 min)	9 \$	7,25 \$
20 entrées aquaforme	160 \$	125 \$
Abonnement annuel – 3e vague	450 \$	375 \$

Les montants sont avant TVH.

ANNEXE 6 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Piscine régionale à Shippagan

Cours de natation

Type de cours	Régions non participantes	Régions participantes
Préscolaire – 25 min (5 cours, groupe)	55 \$	37,50 \$
Junior – 45 min (5 cours, groupe)	70 \$	51,25 \$
Adulte – 50 min (5 cours, groupe)	65 \$	55 \$

Les montants sont avant TVH.

Coût de location

Service	Régions non participantes	Régions participantes
Piscine (1 h)	100 \$	80 \$
Salle de réception (2 h)	55 \$	45 \$
Structure gonflable (max. 25 pers.)	125 \$	100 \$
Sauveteur supplémentaire	20 \$	20 \$

Les montants sont avant TVH.

Afin d'obtenir le tarif des régions participantes, vous devrez présenter une pièce d'identité avec votre adresse. Voici la liste des régions participantes :

- Shippagan
- Haut-Shippagan
- Pointe-Brûlée
- Pointe-Sauvage
- Le Goulet
- Baie du Petit-Pokemouche
- Inkerman
- Chiasson-Savoy
- Cap Bateau
- Haut-Lamèque
- Pointe-Alexandre
- Pokemouche



ANNEXE 7

RAPPORTS FINANCIERS AUDITÉS 2023

MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 32



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Selon le chapitre SP 1201.18, les états financiers doivent fournir une comparaison des chiffres de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent. Dans le cas des états financiers consolidés de la municipalité, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été présenté, car la Municipalité de Shippagan est une nouvelle entité légale issue du regroupement de la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, le DSL de Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, le DSL de la Baie du Petit Pokemouche, le DSL de Pointe-Sauvage, le DSL d'Inkerman Centre, une partie du DSL d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet. Les chiffres comparatifs n'auraient pas permis de déceler ou quantifier les tendances dans la situation financière de la municipalité et l'évolution de celle-ci puisque les chiffres comparatifs des DSL ne sont pas disponibles. Les données n'auraient donc pas permis une comparaison adéquate et complète avec l'exercice précédent.

Les états financiers de Le Goulet pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur indépendant. Ce dernier a exprimé une opinion non modifiée en date du 19 juin 2023 sur les états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Paulin Gagnon

Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 30 avril 2024



	2023 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2023 Résultats
REVENUS		
Mandat d'imposition	5 557 594 \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements (note 22)	85 572	91 265
Autres revenus de provenance interne (note 22)	682 041	1 070 409
Subventions inconditionnelles	759 252	759 252
Autres transferts gouvernementaux	-	1 057 736
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 322 680	1 318 356
Intérêts	<u>6 500</u>	<u>8 426</u>
	8 413 639	9 863 038
DÉPENSES		
Services d'administration générale (note 23)	1 634 697	1 700 697
Services de protection (note 23)	1 460 820	1 476 204
Services de transport (note 23)	1 913 767	1 886 301
Services d'hygiène (note 23)	397 954	397 954
Services de développement environnemental (note 23)	335 635	380 130
Services récréatifs et culturels (note 23)	1 903 757	2 031 281
Approvisionnement eau - évacuation eaux usées (note 23)	1 232 291	1 126 161
Perte sur disposition d'immobilisation	<u>-</u>	<u>12 512</u>
	8 878 921	9 011 240
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(465 282) \$</u>	851 798
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT (note 16)		<u>20 931 192</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>21 782 990 \$</u>



2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	585 753 \$
Encaisse affecté	1 296 388
Débiteurs (note 3)	859 454
Placement à long terme au coût, intérêts de 5.2 %	<u>18 740</u>
	<u>2 760 335</u>

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 4)	510 713
Comptes payables et frais courus	376 881
Revenus différés des gouvernements	125 438
Dette à long terme (note 5)	6 813 675
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>180 730</u>
	<u>8 007 437</u>

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

(5 247 102)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 7)	51 342 905
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(24 395 875)</u>
Immobilisation nettes	<u>26 947 030</u>
Inventaires	72 149
Frais payés d'avance	<u>10 913</u>
	<u>83 062</u>

EXCÉDENT ACCUMULÉ

21 782 990 \$

ÉVENTUALITÉS (note 13)

ENGAGEMENTS (note 14)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 _____, Maire *suppléant*

 _____, Greffier



	Budget	2023
Excédent (déficit) de l'exercice	(465 282) \$	851 798 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 304 036)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 197 646</u>	<u>1 197 646</u>
	<u>732 364</u>	<u>(254 592)</u>
Augmentation des inventaires	-	(9 278)
Utilisation des frais payés d'avances	<u>-</u>	<u>91 448</u>
	<u>-</u>	<u>82 170</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	732 364	(172 422)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>(5 074 680)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>732 364 \$</u>	<u>(5 247 102) \$</u>



2023

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent de l'exercice	851 798 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 197 646
Variation des sommes à recevoir	706 721
Variation des créditeurs et frais courus	(729 098)
Variation du passif du régime de retraite	372 582
Variation des revenus différés	(99 977)
Variation des frais payés d'avance	91 448
Variation de l'inventaire	<u>(9 278)</u>
	<u>2 381 842</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 304 036)</u>
	(2 304 036)

ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Variation du placement et encaisse affecté	<u>149 026</u>
--	----------------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	(596 757)
Dette à long terme	1 994 675
Remboursement de la dette à long terme	<u>(671 000)</u>
	<u>726 918</u>

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 953 750

INSUFFISANCE AU DÉBUT (367 997)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN 585 753 \$

CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	585 753 \$
Découvert bancaire	<u>-</u>
	<u>585 753 \$</u>



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, et les DSL suivants ont été regroupés pour devenir la Municipalité de Shippagan : Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, Baie du Petit Pokemouche, Pointe-Sauvage, Inkerman Centre, une partie d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet. En tant que municipalité, la municipalité est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés. L'entité comprise dans les états financiers consolidés est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

Solde interfonds

Les normes CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le comité de transition de la Municipalité de Shippagan le 6 décembre 2022 et par le Ministre des gouvernements locaux le 9 décembre 2022.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Bâtiments	30 et 40 ans
Matériel	5, 10 et 15 ans
Véhicules	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Système d'eau et égout	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisation est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Municipalité de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de développement environnemental

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



3. DÉBITEURS

	2023
Général	343 281 \$
Subventions à recevoir	459 131
TVH à recevoir	<u>57 042</u>
	<u>859 454 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 6 042 000 \$ dont 4 124 580 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 3 613 867 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

FONDS DE CAPITAL ET EMPRUNT GÉNÉRAL

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2023
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	139 000 \$
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	41 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	14 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	16 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	100 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	536 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	47 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	189 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 467 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	811 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2037	192 000
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2037	299 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	441 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2024	24 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	<u>510 000</u>

4 826 000 \$



5. DETTE À LONG TERME (suite)

			2023
Solde reporté			4 826 000
<u>Autres dettes à long terme</u>			
APÉCA, remboursement annuel variable correspondant à 6.5% des ventes annuelles brutes commençant en 2024 sans intérêts et sans échéance déterminée			<u>120 675</u>
			4 946 675
FONDS DE CAPITAL D'EAU ET ÉGOÛT			
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>			
<u>Émission</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Échéance</u>	
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	405 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	65 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	132 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	95 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039	24 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	138 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2027	85 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	375 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	<u>548 000</u>
			<u>1 867 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u><u>6 813 675</u></u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2024	753 000 \$
2025	644 000 \$
2026	528 000 \$
2027	543 000 \$
2028	493 000 \$



6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la municipalité en vertu du Régime de retraite des employés de la municipalité qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la municipalité contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

Le rapport de l'actuaire de l'exercice précédent est seulement disponible en septembre. Donc, nous prendrons dorénavant les chiffres de l'évaluation actuarielle de l'exercice d'avant.

	2023
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 026 161 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 207 161</u>
Déficit pour le service des prestations	<u>(181 000) \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la municipalité, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2022. La prochaine évaluation actuarielle est requise pour le 31 décembre 2023. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la municipalité : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2023
Évolution de l'excédent (déficit)	
Déficit au début	192 000 \$
Amortissement	31 000
Surplus (manque) d'intérêt et expérience	<u>(404 000)</u>
Déficit à la fin	<u>(181 000) \$</u>
Actif du régime	
Fonds commun de placements – équilibré	3 014 219 \$
Cotisations à recevoir (à payer)	<u>11 942</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>3 026 161 \$</u>



7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total 2023
COÛT									
Solde au début	1 900 103 \$	1 247 891 \$	13 815 266 \$	1 077 217 \$	2 145 661 \$	17 474 047 \$	463 233 \$	11 311 576 \$	49 434 994 \$
Ajouts:									
Additions nettes durant l'année	361 632	26 623	205 654	30 386	-	1 032 788	-	646 953	2 304 036
Reclassification	-	(205 796)	205 796	-	34 345	-	-	(34 345)	-
Moins:									
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	72 563	320 386	-	3 176	396 125
Solde à la fin	2 261 735	1 068 718	14 226 716	1 107 603	2 107 443	18 186 449	463 233	11 921 008	51 342 905
AMORTISSEMENT CUMULÉ									
Solde au début	-	506 807	6 400 200	538 291	1 310 742	9 299 294	-	5 526 508	23 581 842
Ajouts:									
Amortissement durant l'année	-	54 767	285 018	56 215	98 239	417 716	-	285 691	1 197 646
Reclassification	-	(53 802)	53 802	-	34 345	-	-	(34 345)	-
Moins:									
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	72 563	307 874	-	3 176	383 613
Solde à la fin	-	507 772	6 739 020	594 506	1 370 763	9 409 136	-	5 774 678	24 395 875
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 261 735 \$	560 946 \$	7 487 696 \$	513 097 \$	736 680 \$	8 777 313 \$	463 233 \$	6 146 330 \$	26 947 030 \$



8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0007 10 janvier 2022	3 000 \$
22-0052 13 juin 2022	120 000
22-0075 14 novembre 2022	<u>3 000</u>
	<u>126 000 \$</u>

Fonds de capital eau et égout

22-0052 13 juin 2022	<u>119 000 \$</u>
	<u>119 000 \$</u>

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts temporaire pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2023, la municipalité s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.



9. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2023
Excédent de l'année 2023	89 689 \$
Excédent de l'année 2022	<u>29 418</u>
	<u><u>119 107</u></u> \$

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la municipalité pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS**Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux**

Au 31 décembre 2023, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.



13. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les quatre prochains exercices tel que :

2024	472 477 \$
2025	472 477 \$
2026	359 477 \$
2027	13 500 \$
2028	1 000 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 10 000 \$ (jusqu'en 2028) au fonds de réserve en capital général afin de satisfaire à l'entente signée en 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.



15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

16. EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT DE L'EXERCICE

L'excédent cumulé du début de l'exercice représente l'excédent de la Ville de Shippagan, du Village de Le Goulet, du Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc. et des DSL. L'excédent cumulé du début de l'exercice pour chacune des anciennes entités est représenté comme suit :

Ville de Shippagan	18 626 063 \$
Village de Le Goulet	2 152 754
Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.	130 138
DSL	<u>22 237</u>
	<u>20 931 192 \$</u>



17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dévol.	Récréatif	Eau et égout	Total 2023
REVENUS								
Mandat d'imposition	1 188 103 \$	1 061 728 \$	1 390 932 \$	289 234 \$	243 941 \$	1 383 656 \$	- \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	24 453	66 812	-	-	-	-	91 265
Ventes de services	562 332	15 198	-	-	-	492 879	-	1 070 409
Subventions inconditionnelles	162 313	145 048	190 022	39 514	33 326	189 029	-	759 252
Autres transferts gouvernementaux	115 220	-	658 139	-	14 116	247 101	23 160	1 057 736
Frais et usagers - service d'eau et égout	-	-	-	-	-	-	1 318 356	1 318 356
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	8 426	8 426
	<u>2 027 968</u>	<u>1 246 427</u>	<u>2 305 905</u>	<u>328 748</u>	<u>291 383</u>	<u>2 312 665</u>	<u>1 349 942</u>	<u>9 863 038</u>
DÉPENSES								
Salaires et bénéfices	741 931	10 221	382 690	-	8 000	764 991	152 960	2 060 793
Biens et services	696 265	1 319 177	1 006 657	397 954	370 090	1 043 113	645 333	5 478 589
Amortissement	136 719	122 354	457 061	-	-	195 820	285 691	1 197 645
Intérêt	125 782	24 452	39 893	-	2 040	27 357	42 177	261 701
Autres	12 512	-	-	-	-	-	-	12 512
	<u>1 713 209</u>	<u>1 476 204</u>	<u>1 886 301</u>	<u>397 954</u>	<u>380 130</u>	<u>2 031 281</u>	<u>1 126 161</u>	<u>9 011 240</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>314 759 \$</u>	<u>(229 777) \$</u>	<u>419 604 \$</u>	<u>(69 206) \$</u>	<u>(88 747) \$</u>	<u>281 384 \$</u>	<u>223 781 \$</u>	<u>851 798 \$</u>



18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2023
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	475 933 \$	120 163 \$	509 472 \$	(285 691) \$	7 593 \$	9 711 \$	1 790 \$	12 827 \$	851 798 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	56 667	-	20 170	-	-	-	-	-	76 837
Remboursement de la dette	(535 000)	535 000	(136 000)	136 000	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(61 420)	61 420	(98 953)	98 953	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratif	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	911 955	-	285 691	-	-	-	-	1 197 646
Transfert au fonds de réserve	(10 000)	-	(20 000)	-	-	10 000	-	20 000	-
Perte entité apparentée	(8 696)	-	-	-	-	-	-	-	(8 696)
	<u>(373 449)</u>	<u>1 508 375</u>	<u>(419 783)</u>	<u>520 644</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>20 000</u>	<u>1 265 787</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>102 484 \$</u>	<u>1 628 538 \$</u>	<u>89 689 \$</u>	<u>234 953 \$</u>	<u>7 593 \$</u>	<u>19 711 \$</u>	<u>1 790 \$</u>	<u>32 827 \$</u>	<u>2 117 585 \$</u>



19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Eau et égout	Amortissement Immobilisations	Autres	Transfert intérêts	Total 2023
REVENUS						
Mandat d'imposition	\$ 5 557 594	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 5 557 594
Prestations de services à d'autres gouvernements	85 572	-	-	-	-	85 572
Autres revenus de provenance interne	682 041	100 000	-	(100 000)	-	682 041
Subventions inconditionnelles	759 252	-	-	-	-	759 252
Frais usagers - services d'eau et d'égout	-	1 322 680	-	-	-	1 322 680
Intérêt	-	6 500	-	-	-	6 500
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	56 667	20 170	-	(76 837)	-	-
	<u>7 426 126</u>	<u>1 449 350</u>	<u>-</u>	<u>(461 837)</u>	<u>-</u>	<u>8 413 639</u>
DÉPENSES						
Services d'administration générale	1 437 939	-	136 719	-	60 039	1 634 697
Services de protection	1 414 006	-	122 354	(100 000)	24 460	1 460 820
Services de transport	1 416 800	-	457 061	-	39 906	1 913 767
Services d'hygiène	397 954	-	-	-	-	397 954
Services de développement environnemental	333 594	-	-	-	2 041	335 635
Services récréatifs et culturels	1 680 571	-	195 820	-	27 366	1 903 757
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	1 117 185	285 691	(285 000)	114 415	1 232 291
Contribution au fonds de réserve	10 000	4 000	-	(14 000)	-	-
Paiement de la dette à long terme	581 450	213 750	-	(795 200)	-	-
Intérêts	153 812	114 415	-	-	(268 227)	-
	<u>7 426 126</u>	<u>1 449 350</u>	<u>1 197 645</u>	<u>(1 194 200)</u>	<u>-</u>	<u>8 878 921</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 197 645)</u>	<u>732 363</u>	<u>-</u>	<u>(465 282)</u>



20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2023
ACTIFS					
Encaisse	62 366 \$	123 441 \$	54 385 \$	92 545 \$	332 737 \$
Épargne à terme	145 027	279 989	-	437 463	862 479
Recevable	<u>27 208</u>	<u>53 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>80 708</u>
	<u>234 601 \$</u>	<u>456 930 \$</u>	<u>54 385 \$</u>	<u>530 008 \$</u>	<u>1 275 924 \$</u>
PASSIFS					
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Actif net au début	227 008	437 219	52 595	497 181	1 214 003
Excédent	<u>7 593</u>	<u>19 711</u>	<u>1 790</u>	<u>32 827</u>	<u>61 921</u>
	<u>234 601 \$</u>	<u>456 930 \$</u>	<u>54 385 \$</u>	<u>530 008 \$</u>	<u>1 275 924 \$</u>
REVENUS					
Transfert	- \$	10 000 \$	- \$	20 000 \$	30 000 \$
Intérêts	<u>7 593</u>	<u>9 711</u>	<u>1 790</u>	<u>12 827</u>	<u>31 921</u>
	<u>7 593</u>	<u>19 711</u>	<u>1 790</u>	<u>32 827</u>	<u>61 921</u>
DÉPENSES					
Virement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT					
	<u>7 593 \$</u>	<u>19 711 \$</u>	<u>1 790 \$</u>	<u>32 827 \$</u>	<u>61 921 \$</u>



20. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

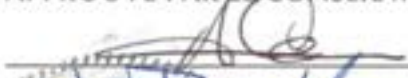
RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 14 décembre 2023

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 20 000 \$ du fonds de fonctionnement Eau & Égout au fonds de réserve capital Eau & Égout

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 Maire suppléant
 Greffier





21. ENTITÉE CONTRÔLÉE

La seule entitée contrôlée par la Municipalité de Shippagan est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

2023**ACTIFS**

Encaisse	27 896 \$
Encaisse affecté	101 172
Somme à recevoir	1 197
Placements à long terme	<u>18 740</u>
	<u><u>149 005 \$</u></u>

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	<u>10 171 \$</u>
----------------------------	------------------

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Actif net au début	130 138
Excédent de l'exercice	<u>8 696</u>
	<u>138 834</u>
	<u><u>149 005 \$</u></u>

REVENUS	25 247 \$
----------------	-----------

DÉPENSES	<u>16 551</u>
-----------------	---------------

EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u><u>8 696 \$</u></u>
-------------------------------	------------------------

L'organisme détient un fond avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fond. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



22. SUPPORT DES REVENUS

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS		
Services d'incendie	22 500 \$	24 453 \$
Entretien des routes	<u>63 072</u>	<u>66 812</u>
	<u>85 572 \$</u>	<u>91 265 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE		
Camping Shippagan	209 800 \$	245 183 \$
Centre Rhéal-Cormier	81 000	154 722
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	56 800	87 818
Location d'immeubles et de matériel	79 117	72 710
Permis et licences	49 793	27 619
Piscine Régionale de Shippagan	144 706	196 892
Projets d'emploi étudiants	9 625	15 665
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	13 000	15 198
Ventes de matériaux et d'immobilisations	10 000	21 543
Revenus divers	22 400	227 903
Camping et plage Le Goulet	800	1 666
Village du Père Noël et défilé	<u>5 000</u>	<u>3 490</u>
	<u>682 041 \$</u>	<u>1 070 409 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Service législatif		
Maire	48 005 \$	49 933 \$
Conseillers	<u>110 552</u>	<u>108 481</u>
	158 557	158 414
Administration générale		
Personnel administratif	552 560	617 195
Immeuble à bureau	205 165	130 625
Aviser légal	41 000	13 405
Autre consultant	20 000	15 022
Autres	<u>-</u>	<u>412</u>
	818 725	776 659
Gestion des finances		
Service comptable	7 000	4 448
Audit externe	<u>30 000</u>	<u>29 999</u>
	37 000	34 447
Autres coûts administratifs		
Cotisations et associations	13 000	14 284
Dépenses de bureau	108 850	75 936
Formation et délégations	7 500	4 450
Subventions aux organismes	53 180	48 198
Intérêts sur financement temporaire	15 000	82 487
Intérêts sur dette à long terme	27 039	27 031
Frais d'émission de débentures	10 000	7 726
Frais d'évaluation	78 407	78 407
Assurance responsabilité	156 720	155 584
Relation publique - rapports municipaux	6 000	11 741
Amortissement	136 719	136 719
Frais bancaires	8 000	16 264
Réforme municipale	<u>-</u>	<u>72 350</u>
	<u>620 415</u>	<u>731 177</u>
	<u>1 634 697 \$</u>	<u>1 700 697 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICES DE PROTECTION		
Protection contre les incendies		
Administration	21 963 \$	22 052 \$
Brigades des pompiers	141 000	148 277
Formation	5 500	1 901
Caserne	89 784	98 707
Matériel de lutte contre l'incendie	12 500	13 996
Amortissement	122 354	122 354
Intérêts sur la dette à long terme	<u>24 460</u>	<u>24 452</u>
	417 561	431 739
Service de police	1 023 418	1 023 418
Service des mesures d'urgence	9 000	10 276
Réglementation des animaux	<u>10 841</u>	<u>10 771</u>
	<u>1 043 259</u>	<u>1 044 465</u>
	<u>1 460 820 \$</u>	<u>1 476 204 \$</u>
SERVICE DES TRANSPORTS		
Service en commun		
Administration	481 439 \$	398 192 \$
Équipement général	66 248	85 018
Complexe municipal	<u>61 413</u>	<u>66 954</u>
	609 100	550 164
Nettoyage des rues	10 000	11 680
Égouts pluviaux	18 600	7 777
Service de déneigement	470 969	438 547
Éclairage des rues	161 012	187 351
Traçage des voies de circulation	28 500	43 192
Signalisation	20 500	15 184
Transport aérien	13 019	13 019
Entretien	77 100	114 633
Amortissement	457 061	457 061
Intérêts sur la dette à long terme	39 906	39 893
Brigadier scolaire	<u>8 000</u>	<u>7 800</u>
	<u>1 913 767 \$</u>	<u>1 886 301 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE		
Enlèvement des ordures	<u>397 954 \$</u>	<u>397 954 \$</u>
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL		
Commission d'urbanisme	215 794 \$	215 794 \$
Promotion touristique	27 000	4 099
Incitatifs économiques	19 000	32 828
Bureau touristique	33 550	16 015
Embellissement du territoire	35 750	70 273
Intérêts sur la dette à long terme	2 041	2 040
Environnement	<u>2 500</u>	<u>39 081</u>
	<u>335 635 \$</u>	<u>380 130 \$</u>
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL		
Administration	139 770 \$	- \$
Amortissement	195 820	195 820
Autres services de loisirs	62 540	71 725
Bibliothèque	55 148	52 533
Camping Shippagan	257 666	335 073
Camping et plage Le Goulet	12 232	23 100
Centre Rhéal-Cormier	282 737	352 230
Centre de services communautaires	27 106	26 084
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	192 287	200 236
Centre plein air	3 950	18 709
Intérêt sur dette à long terme	27 366	27 357
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	252 230	275 347
Piscine Régionale de Shippagan	371 705	421 513
Sentier rivage	5 700	8 551
Subventions culturelles	10 000	15 898
Village du Père Noël & Défilé de Noël	<u>7 500</u>	<u>7 105</u>
	<u>1 903 757 \$</u>	<u>2 031 281 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2023 Budget (non-vérifié)	2023 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Approvisionnement en eau		
Administration	39 450 \$	26 746 \$
Service d'approvisionnement	209 216	187 167
Force motrice et pompage	188 809	120 104
Amortissement des immobilisations corporelles	157 266	157 266
Intérêt sur dette à long terme	44 457	25 306
Bornes fontaines	<u>7 000</u>	<u>33 468</u>
	<u>646 198</u>	<u>550 057</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées		
Administration	30 900	9 294
Système de raccordement	130 000	119 578
Station de relèvement	114 100	111 626
Épuration et évacuation des eaux d'égout	93 500	81 060
Intérêt sur dette à long terme	29 638	16 871
Amortissement	<u>128 425</u>	<u>128 425</u>
	<u>526 563</u>	<u>466 854</u>
Autres		
Créances irrécouvrables (recouvrées)	1 500	-
Frais bancaires	8 800	9 429
Intérêt sur financement intérimaire	16 520	30 076
Frais d'émission de débentures	15 000	7 191
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	17 710	16 805
Incitatif au développement	-	16 800
Géoportail & plan gestion des actifs	<u>-</u>	<u>28 949</u>
	<u>59 530</u>	<u>109 250</u>
	<u>1 232 291 \$</u>	<u>1 126 161 \$</u>

